

24 nov 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 novembre 2006

Caisse nationale des calamités

Engagement d'agents pour le traitement des dossiers d'indemnisation

Engagement d'agents pour le traitement des dossiers d'indemnisation

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a autorisé le recrutement d'agents supplémentaires pour le traitement des dossiers d'indemnisation dans les provinces. Il s'agit du recrutement de 30 agents de niveau C et, éventuellement, de 5 agents de niveau A. Les dépenses sont prises en charge par la Caisse nationale des calamités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe